

décembre 2024

La lettre D'INFOS municipale

#19



HABITAT

Permis de louer et règles
d'urbanisme



montmorillon:

montmorillon.fr



SOMMAIRE

Page 3

Villes et Villages Fleuris

Objectif : maintien de la troisième fleur à Montmorillon !

Page 3

Marché de Noël

Des nouveautés sous le sapin pour le marché de Noël de Montmorillon

Page 4

Le dossier, permis de louer

Un nouveau dispositif pour lutter contre les logements indignes

Page 5

Demandes d'urbanisme

Les formalités pour déposer votre demande d'urbanisme

Page 6

Dans le rétro

Retour sur la campagne Octobre Rose et sur la première animation Halloween

Page 6

Saison culturelle

Démarrage de la première saison culturelle de l'Espace Gartempe

Page 7

Festival du Livre

Le prix Régine Deforges à Montmorillon en 2025

LE MOT DU MAIRE



**Chères Montmorillonaises,
Chers Montmorillonnais,**

Malgré tous nos efforts et la mobilisation du conseil municipal et des associations locales, je regrette que le Préfet de la Vienne ait autorisé l'ouverture d'une carrière de sable et de graviers au lieu-dit Rechignevoisin qui aura d'importantes conséquences pour la qualité de vie de certains de nos concitoyens.

Comme vous le savez, la municipalité est mobilisée pour développer et améliorer l'offre et la qualité des logements à Montmorillon. Trop régulièrement, nous constatons des situations de mal-logement, ainsi, plusieurs cas de logements insalubres ont été repérés par l'Agence Régionale de Santé à Montmorillon. Pour endiguer ces situations inacceptables qui mettent en péril la santé et/ou la vie des locataires, je tiens à vous annoncer que le permis de louer sera mis en place en 2025. Ce permis permettra aux propriétaires de s'assurer que leur logement mis en location répond aux critères de décence, tels que définis en France. Je tiens à vous assurer de ma détermination sur ce sujet.

Par ailleurs en cette fin d'année, la municipalité organise le marché de Noël qui sera amplifié cette année. Nous avons tous de bonnes raisons de nous y retrouver : partager un moment chaleureux et joyeux, consommer local et soutenir les artisans de notre territoire !

Je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année !



Bernard Blanchet
Maire de Montmorillon

LETTRÉ D'INFORMATIONS CONSULTABLE SUR MONTMORILLON.FR

La lettre d'infos : Lettre d'informations de la ville de Montmorillon - Hôtel de Ville, B.P.10026, 86501 MONTMORILLON Cedex - Tél : 05 49 91 13 99 - www.montmorillon.fr

Directeur de la publication : Bernard Blanchet, maire de Montmorillon
Conception et rédaction : Charlotte Vigier, ville de Montmorillon
Crédits photos : Ville de Montmorillon, Atelier Octogone, Passion Focale Photographie, Freepik, MJC Claude Nougaro, Momentum Productions, Yann Cabello.
Impression : Imprimerie Nouvelle, Biard - Tirage : 3500 exemplaires.

Numéro d'ISSN : 1267 - 3439, dépôt légal à parution.

VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Objectif : maintien de la troisième fleur à Montmorillon !



Chiffres clefs

- 400 m de haies plantées (2024)
- 1 460 m² de vivaces
- 200 m² d'annuelles
- 50 suspensions
- 6 000 annuelles
- 4 000 bisannuelles

Le 9 juillet, la ville de Montmorillon recevait la visite du jury régional du label « Villes et Villages Fleuris ».

Labellisée depuis 1996, la ville a obtenu sa troisième fleur en 2015 et entend bien la conserver en 2024 ! Ainsi, afin de satisfaire le regard expert du jury, les équipes du service espaces verts ont travaillé avec un dévouement qui a été salué par Bernard Blanchet, maire de Montmorillon :

« Notre adaptabilité à pouvoir proposer un fleurissement mettant en valeur notre ville tout au long de l'année nous permet d'afficher aujourd'hui avec fierté nos trois fleurs tout en poursuivant nos efforts pour les économies d'eau et la préservation de la biodiversité. Merci aux équipes ! »

Fleurs moins gourmandes en eau, système d'arrosage au goutte-à-goutte et par récupération d'eau de pluie, nombreuses sont les solutions portées par les équipes en charge du fleurissement de la commune afin de pallier les évolutions climatiques et les épisodes caniculaires de plus en plus fréquents. Le verdict du passage du jury sera donné **d'ici le début d'année prochaine**. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés !

MARCHÉ DE NOËL

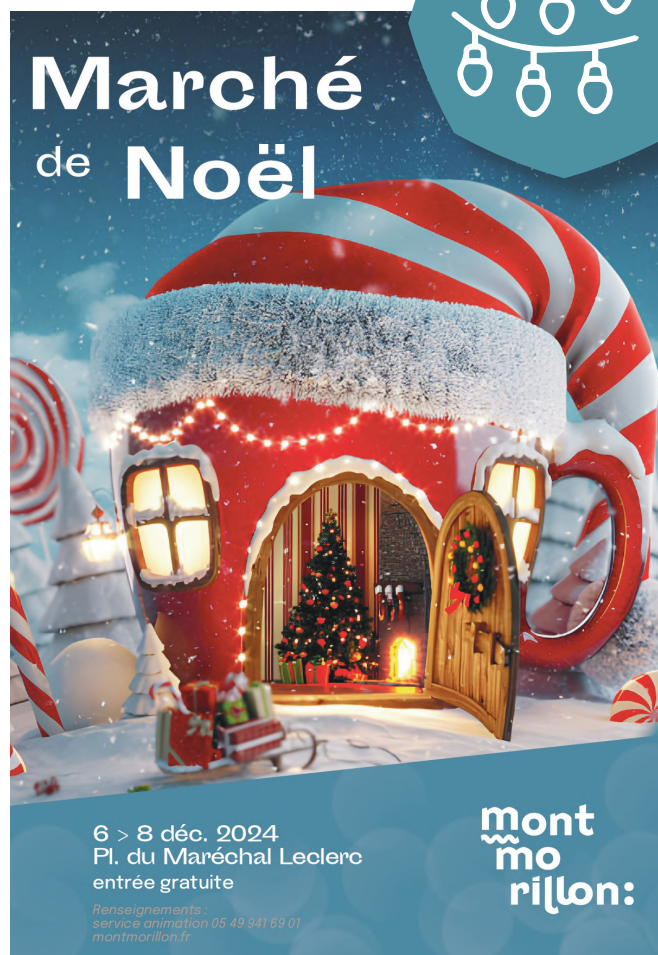
Des nouveautés sous le sapin pour le Marché de Noël de Montmorillon !

Le Marché de Noël 2024 se tiendra à nouveau sur la place centrale de Montmorillon pour un week-end plein de magie, propice à un doux retour à l'enfance. Cet événement, très attendu par tous, se déroulera du **6 au 8 décembre 2024** et vous promet d'ores et déjà un programme XXL et alléchant avec de nombreuses activités gratuites et ouvertes à tous proposées par les artisans et les professionnels du territoire avec le soutien de la ville de Montmorillon.

Une nouveauté cette année, en partenariat avec la ville de Chauvigny, le Marché de Noël de Montmorillon aura le plaisir d'accueillir pas moins de **34 chalets** ! Artisans, créateurs, artistes, exposants vous proposeront de nombreux produits locaux et de qualité à glisser sous le sapin !

- activités familiales
- stand de maquillage pour enfants
- balade à poneys
- ateliers gratuits
- prestations musicales
- stands de gourmandises et de produits locaux
- restauration sur place
- présence du Père Noël

PROGRAMME



6 > 8 déc. 2024
Pl. du Maréchal Leclerc
entrée gratuite

Renseignements :
service animation 05 49 921 69 01
montmorillon.fr

mont
mo
rillon:



LE DOSSIER, PERMIS DE LOUER

Un nouveau dispositif pour lutter contre l'habitat indigne

Afin d'améliorer les conditions de vie des habitants, d'offrir des conditions d'accueil attractives pour l'installation de nouveaux ménages, un cadre de vie de qualité et pour participer à la redynamisation de la commune, la ville de Montmorillon, en lien avec la Communauté de Communes Vienne et Gartempe, entend mener une politique ambitieuse contre l'habitat indigne.

En effet, le centre-ville de Montmorillon est marqué par une forte proportion de logements considérés comme indignes. Un périmètre d'action élargi du centre-ville, comprenant **2 240 logements, dont 860 locatifs**, a été défini et des dispositifs ont été adoptés pour accompagner les propriétaires à rénover leurs logements (aides financières et accompagnement gratuit par un bureau d'études dédié, cf : encadré ci-dessous).

Malgré ces dispositifs d'aides, la ville de Montmorillon compte encore de nombreux logements indécents. Ainsi, la commune s'engage dans la lutte contre le mal logement en partenariat avec l'État et la CCVG. Début juin 2025, la ville de Montmorillon adoptera le **permis de louer**, un dispositif prévu par la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) de 2014. Ce permis se présentera sous la forme d'une **autorisation de mise en location devant être acquise par le propriétaire avant toute mise en location de son bien**.

Mon logement est-il concerné par le permis de louer ?

Seuls sont concernés les logements situés dans le périmètre du centre-ville élargi. Au sein de ce périmètre, tout propriétaire souhaitant mettre en location son logement (y compris par agence) devra déposer au préalable un dossier de demande de location et attendre d'en obtenir l'autorisation.

Sont soumis à la demande d'autorisation préalable à la mise en location tous les logements vides ou meublés, loués à titre de résidence principale.

Plus de renseignements mercredi 5 mars 2025, à 18h30 à l'Espace Gartempe de Montmorillon.

Des aides à la rénovation !

Mandatée par la Communauté de Communes Vienne et Gartempe, l'équipe d'Urbanis, conseil en habitat et réhabilitation est à votre écoute : **06 61 00 25 47** - **vienne@urbanis.fr**

Urbanis vous informe gratuitement sur les aides qui peuvent vous être accordées. Des conseillers vous accompagneront afin de définir votre programme de travaux et d'établir votre plan de financement (subvention possible de 60 à 70 % du montant HT des travaux).

La demande, déposée par le propriétaire en mairie sera instruite dans un **délai d'un mois** à partir de la réception du dossier complété et de tous les diagnostics techniques obligatoires.

Afin d'instruire la demande, la commune effectuera une **visite afin de constater l'état du logement** ainsi que de sa bonne conformité aux règles de décence de mise en location. Le propriétaire recevra une autorisation. À contrario, si la visite et le dossier présentent des non-conformités, le propriétaire devra y remédier avant de pouvoir proposer son bien à la location.

Une réunion d'informations sera organisée le 3 mars 2025 à 18h30 afin de préciser les modalités du dispositif et de répondre à toutes les interrogations des propriétaires bailleurs et des acteurs de l'immobilier sur le territoire.



Christophe MARTIN
Adjoint à l'urbanisme

Nous poursuivons notre politique ambitieuse pour promouvoir une offre de logements de qualité sur notre commune ! C'est pourquoi, en complémentarité des aides importantes à la rénovation de l'habitat octroyées aux propriétaires privés, nous mettrons en place le permis de louer dès le printemps prochain.

D'autres collectivités de la Vienne et au-delà en font un retour très positif : il est essentiel d'accompagner les propriétaires dès la mise en location de leur bien pour s'assurer de la décence de leur logement, et ainsi, rassurer les locataires souhaitant s'installer sur notre commune.



Urbanis

DEMANDES D'URBANISME

Les formalités pour déposer votre demande d'urbanisme



Permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclaration préalable de travaux... la liste des autorisations d'urbanisme est longue mais pourtant indispensable si vous souhaitez construire, démolir ou encore rénover votre bien immobilier. On vous explique tout !

Le saviez-vous ?

La ville de Montmorillon est concernée par un secteur dit SPR (Site Patrimoine Remarquable) visant à protéger le centre-ville et son patrimoine bâti de qualité. Suivant le classement des bâtiments de ce secteur, ainsi que l'avis de l'architecte des bâtiments de France (ABF), des règles sont à respecter pour leur rénovation.

L'ABF est présent à Montmorillon tous les premiers vendredis du mois de 9h30 à 12h30 sur rendez-vous (05 49 91 08 98).

L'autorisation d'urbanisme, késako ?

L'autorisation d'urbanisme est un document autorisant une personne à réaliser des travaux en adéquation avec les règles d'urbanisme en vigueur. Une demande d'urbanisme doit impérativement être formulée pour tous travaux extérieurs et non-visibles depuis l'espace public tels que : **couverture, ravalement, isolation extérieure, cheminée, changement et peinture de fenêtres et volets, pergola, véranda, agrandissement, clôtures et portails, etc.**

Quand et comment déposer ma demande d'urbanisme ?

La demande d'urbanisme doit être déposée auprès du service urbanisme de la ville de Montmorillon, par voie électronique (SIRAP), postale ou en vous rendant directement dans les bureaux du service urbanisme. Le dossier est ensuite transmis au service dédié de la CCVG qui instruira le dossier (délai pouvant varier de 1 à 4 mois en fonction de la nature de la demande). Un retour sera ensuite formulé par la mairie.

Pourquoi une demande d'urbanisme ?

La demande d'urbanisme est nécessaire afin de garantir la bonne préservation du patrimoine bâti et naturel de la ville, assurer un cadre de vie attractif et de qualité pour le bien-être des habitants et des touristes mais aussi de conserver le charme de notre commune.



Pour vous aider : service urbanisme de Montmorillon :
17, rue du Four - 05 49 91 08 98 - urbanisme@ville-montmorillon.fr

Dépôt de dossier : sve-ccvg.sirap.fr/#/086165

Plus d'informations sur le site internet de la ville :
www.montmorillon.fr



DANS LE RÉTRO

Retour sur la campagne Octobre Rose
et sur la première animation Halloween

Carton plein pour la Campagne Octobre Rose 2024 !

Cette année encore, la ville de Montmorillon s'est mobilisée pour la campagne Octobre Rose 2024 pour la lutte contre le cancer du sein. Aux côtés de ses partenaires, la ville a engagé plusieurs actions à l'image de la grande marche rose qui a rassemblé cette année pas moins de 250 marcheurs, tous engagés pour la campagne de dépistage du cancer du sein ! Bravo à tous ! Souvenez-vous que détectés à un stade précoce, 9 cancers sur 10 sont guéris !



Gros succès pour la première animation Halloween

Jeudi 31 octobre, la ville de Montmorillon, en partenariat avec la boutique Jeux l'Effet de la Cité de l'Écrit et des Métiers du Livre organisait une après-midi spéciale Halloween ! Maquillages, atelier de taillage de citrouilles, lectures de contes et légendes et goûter offert étaient au programme de cette journée familiale autour de cette tradition d'origine celtique. Au regard du succès de cette activité, la municipalité entend bien la reconduire l'année prochaine !



SAISON CULTURELLE

Démarrage de la première saison culturelle de l'Espace Gartempe

ESPACE GARTEMPE

De l'humour, du théâtre, des concerts, des lectures, la saison culturelle de l'Espace Gartempe est pleine de surprises et entend bien développer l'accès à la culture et aux arts sur le territoire du montmorillonais !

La saison culturelle a été lancée le samedi 28 septembre avec le concert gratuit de la formation Pacific Big Band qui a su ravir les plus de 200 personnes s'étant déplacées pour l'occasion. 9 nouveaux spectacles éclectiques, variés, riches et familiaux sont au programme !

Deux des dates de début d'année à noter en fluo dans vos agendas :

- le **samedi 11 janvier 2025 à 20h30** nous accueillerons le chroniqueur radio et presse, véritable électron libre de l'humour, **Benjamin Tranié** avec son nouveau spectacle « *Félicitations et tout, et tout* »
- le samedi **8 février 2025 à 20h30**, **les Frangines** et leur tournée « *Poèmes* ».

Idée cadeau ? Pensez à réserver vos places sur le site de ticketmaster ou à l'espace billetterie-voyage de Leclerc !
On se donne rendez-vous le 11 janvier 2025 !





Les dates pour l'édition 2025 du Festival du Livre de Montmorillon sont arrêtées ! Nous vous donnons rendez-vous les **20, 21 et 22 juin 2025** sur la Place du Maréchal Leclerc avec au programme des conférences, des ateliers, des dédicaces, des histoires, des lectures et pour la toute première fois à Montmorillon, la **remise du prix Régine Deforges** en présence des trois enfants Deforges.



En 2024, la ville de Montmorillon avait initié de nombreuses actions pour la commémoration des 10 ans de la disparition de Régine Deforges, autrice de talent et première femme éditrice de France (plaque commémorative, projection d'un documentaire, conférences, lectures, etc.)

En 2025, la ville de Montmorillon aura l'immense honneur d'organiser la remise du **prix Régine Deforges** à l'occasion de la nouvelle édition de son Festival du Livre. Créé en 2015 par les enfants Deforges afin d'honorer la mémoire de leur mère, le prix récompense chaque année un premier roman francophone. En 2024, nous avons eu la chance de pouvoir rencontrer **Kiyémis**, lauréate 2024 avec son roman « *Et refleurir* ». Pour le moment, le suspense reste entier quant au grand gagnant 2025... Lever de rideau à l'occasion du **Festival du Livre de Montmorillon** le **21 juin prochain** !



TRIBUNE POLITIQUE

Expression de la majorité

La situation budgétaire de la France est catastrophique, un déficit de 60 milliards d'euros est annoncé, l'État propose une cure d'austérité qui va tous nous concerner. 40 milliards d'euros d'économies seraient prévus sur les services publics : 3,4 milliards sur les hôpitaux et la suppression de 4 000 postes d'enseignants en 2025. 5 milliards d'euros d'économies seraient aussi demandés aux collectivités territoriales, régions, départements, communautés de communes ou d'agglomérations et communes. Ces dernières devront donc construire leur budget 2025 en tenant compte de ces contraintes.

Le gouvernement prévoit également une hausse des taxes sur l'électricité, l'augmentation des tarifs médicaux sans prise en charge par la sécurité sociale... Ce projet de loi de finances tel qu'il est prévu accentuera encore les inégalités sociales, puisqu'il impactera les personnes les plus précaires et les classes moyennes.

Les élus locaux devront être très attentifs aux difficultés de leurs concitoyens.

Reine-Marie WASZAK
« Avec vous, l'équipe pour Montmorillon »

Expression de l'opposition

Lors du dernier conseil d'octobre et pour la deuxième fois, notre groupe a demandé à avoir une projection de l'endettement par habitant pour les prochaines années, au regard des investissements du projet « MONTMORILLON 2030 ».

Refus catégorique de Mr le maire... Le débat et la démocratie participative ne sont plus d'actualité... à savoir si débat et démocratie participative l'ont été depuis le début de ce mandat...

Comme nous approchons de la fin de l'année, nous en profitons pour vous souhaiter de très bonnes fêtes.

Bien à vous

Jean-Luc SOUCHAUD
« Agissons ensemble »

Cérémonie des vœux à la population



*Mercredi 22 janvier 2025
Espace Gartempe 18h30*

**mont
mo
rillon:**